



Fédération du Commerce
et de la Distribution

Paris, le 21 février 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ovosexage : les fédérations de la grande distribution appellent à la levée du boycott et demandent au Gouvernement la mise en œuvre de l'accord trouvé en interprofession

La FCD et la FCA Collège alimentaire s'étonnent de la position de la Confédération Française de l'Aviculture accusant les enseignes de la distribution de ne plus vouloir financer l'ovosexage. Une proposition de financement de l'ovosexage par les éleveurs n'a en aucun cas été portée par la distribution, seule à financer depuis décembre 2022 le process de l'ovosexage pour plus de 80 millions d'euros.

La FCD et la FCA Collège alimentaire demandent maintenant au Gouvernement de valider juridiquement l'accord trouvé par l'interprofession en novembre 2024.

La FCD et la FCA Collège alimentaire ont à ce titre écrit le 4 octobre 2024 à la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour proposer une solution de financement, aucune réponse n'a été apportée à cette lettre.

Un accord de principe entre membres du CNPO a été approuvé en novembre 2024 pour une modification des modes de prélèvement et un maintien du financement par la distribution. A ce titre, la distribution a même consenti à étendre la durée de financement pour une durée de 3 mois de décembre 2024 à février 2025, le temps de trouver une solution acceptable pour l'ensemble des parties prenantes.

FCD et FCA Collège alimentaire dénoncent par ailleurs le long délai de réponse de l'Etat qui a entravé le processus de mise en œuvre de l'accord de novembre 2024 en n'indiquant que fin janvier 2025 leurs doutes sur la validité juridique de cet accord, liés notamment au fait que la sanctuarisation de la MPA ne s'applique pas à tous les acteurs. La FCD et la FCA Collège alimentaire regrettent d'ailleurs que ces analyses ne leur ont jamais été confirmées par écrit notamment par les pouvoirs publics malgré les nombreuses demandes en ce sens, et l'absence de propositions d'aménagement pour permettre la validation de l'accord conclu.

Depuis, la FCD et la FCA Collège alimentaire multiplient les échanges avec le Gouvernement pour faire mettre en œuvre l'accord de novembre 2024 tel qu'il était prévu.

Alors que des solutions restent possibles, les distributeurs dénoncent et condamnent la démarche des producteurs organisant un arrêt des livraisons d'œufs vers certaines enseignes. Un tel boycott constitue une entente anticoncurrentielle inacceptable et n'est en rien constructif pour les producteurs et, plus largement, pour les Français.

La grande distribution, si elle reste engagée dans la recherche d'un accord équilibré et respectueux des réalités économiques de la filière, en lien avec l'administration et les différents acteurs, ne saurait avancer dans les négociations tant que le blocage des livraisons perdure. La conclusion d'un accord ne se fera ni sous la menace, ni sans l'implication de l'ensemble des acteurs concernés.

À propos de la FCD : *La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2 300 hypermarchés, 5 875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. Plus d'information sur : www.fcd.fr*

À propos de la FCA Collège Alimentaire : *Le Collège alimentaire de la Fédération du commerce coopératif et associé représente les intérêts des enseignes du Mouvement E.Leclerc et du Groupement Les Mousquetaires au sein des interprofessions agricoles.*

Contact presse :

Caroline Simon, 06 89 87 61 24, caroline.simon@image7.fr